



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE VAUGNERAY
1, PLACE DE LA MAIRIE
69670 VAUGNERAY

La Tour de Salvagny, le 5 juillet 2022

Objet : Révision allégée n°2 du PLU de la commune de VAUGNERAY

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité notre avis dans le cadre de la révision allégée n°2 du PLU de la commune de VAUGNERAY que vous avez engagée. Nous vous en remercions.

Cette révision allégée concerne la modification sur le document graphique de l'espace paysager situé entre le chemin des Demoiselles et l'impasse du Rozard.

Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion, cette révision n'engendre pas de préjudices pour l'activité agricole. Ainsi, nous n'avons pas de remarques particulières concernant ce dossier.

En revanche, l'approbation de votre PLU actuel étant antérieur à la loi ELAN rentrée en vigueur le 23 novembre 2018, et dans le but de permettre aux exploitations agricoles de se pérenniser, il serait intéressant que votre commune intègre lors de la prochaine modification n°2, la phrase suivante dans le règlement de la « zone A » : autorisation « *des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production.* ». En effet, les documents d'urbanismes sont tenus de se mettre en conformité avec cette disposition. Sans cette modification de règlement, les constructions de type fromagerie, cuvage... seront interdits de fait.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pascal GIRIN

Président de la Chambre d'agriculture du Rhône



www.afnor.org
Conseil-Formation

Siège social

Chambre d'agriculture du Rhône
18, avenue des Monts d'Or
69890 La Tour de Salvagny

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 910 014 00031
APE 9411Z